

505LN182/6

4931

(1941)

A

Améliorations apportées en 1940 à la rémunération du personnel.

(s) C.A. 12. 3.41 19 Qd

Améliorations apportées en 1940 à la rémunération du personnel.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 12 mars 1941

Questions diverses

Rémunération du personnel

(s) p. 19

M. LE PRESIDENT

En ce qui concerne les salaires, je me bornerai à rappeler qu'au cours de l'année 1940 les améliorations suivantes ont été accordées au personnel :

- à partir du 1er janvier, attribution d'une indemnité de trafic fixée, à compter du 1er avril, à un minimum mensuel de 100 fr, sauf pour les agents de bureau (coût : 392 M.) ;

- au 1er janvier et 1er juin, relèvement des taux des indemnités de déplacement et des allocations de matinée, de soirée et de nuit (coût : de 25 à 30 M.).

Le salaire de base, qui ressort à 9.800 fr au mois d'avril 1937, passe à 11.000 fr au mois d'octobre de la même année à 12.200 fr en janvier 1939 et à 13.600 fr en janvier 1940.